

SICTOBA

NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Lors de la dernière réunion du Comité syndical, de nouvelles dispositions relatives aux modalités de distribution des composteurs individuels ont été votées par l'assemblée délibérante.

L'objectif de cette nouvelle mesure est de proposer aux usagers qui disposent d'un espace au sein de leur habitation à s'équiper et ce, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 (Article 88, I, 4^o de la loi AGEC).

Les particuliers peuvent toujours faire l'acquisition d'un « pack compostage » (composteur 420 litres + bioseau + guide du compostage) au tarif de 30€. Pack à retirer au SICTOBA à Beaulieu, 665 route de Berrias.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 ils peuvent s'inscrire à une formation au compostage individuel d'une heure environ qui sera dispensée par le syndicat et à l'issue de laquelle un pack compostage leur sera remis gratuitement. L'inscription se fait sur appel téléphonique au SICTOBA durant les horaires d'ouverture du secrétariat (Tel 04-75-39-06-99).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.